

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-000006418-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-6-6

Séance du vendredi 5 novembre 2010

**PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2009 ET 2010
ASSAINISSEMENT (C213) - ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2009-5-6-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 – Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en dates des 11/05/2009, 03/05/2010 et 28/06/2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

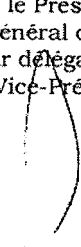
décide d'inscrire aux Programmes 2009 et 2010 les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :

- Programme 2009 : un montant de subvention de 5 100 € pour l'Assainissement,

- Programme 2010 : un montant de subventions de 622 854 € pour l'Assainissement et de 750 € pour l'Alimentation en Eau Potable.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 61.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions